

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNE DE CORBENY**

(10 janvier 2014)

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIX JANVIER DEUX MILLE
QUATORZE**

Sous la Présidence de Monsieur Philippe DEBOUDT, Maire,

Etaient présents : DEBOUDT Philippe, HERBULOT Odile, JASINSKI Jean-Claude, RASSEMONT Véronique, GRANDJEAN Patrice, SAILLARD Eric, MAQUIN Stephan, BERSANO Francis, LOPES Manuel, DELCOURT Bruno, OLIVIER Marc .

Etaient absents représentés : STOPINSKI Renaud représenté par DEBOUDT Philippe, LACAILLE Thérèse représentée par HERBULOT Odile.

Absents excusés : Néant.

Convocation : 06 janvier 2014

I - APPEL DES CONSEILLERS : Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

II - APPROBATION DU PROCES VERBAL de la réunion du conseil municipal du 29 novembre 2013.

III - ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'unanimité, Madame HERBULOT Odile est élue secrétaire de séance.

IV 01 2014 DECISION MODIFICATIVE 8 DU BUDGET COMMUNAL 2013:

Afin d'équilibrer le budget 2013 en cours d'exécution, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit :

Décision modificative 6 :

022 : - 7 500 €

6554 : + 7 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette modification à l'unanimité des membres présents.

V 02 2014 DECISION MODIFICATIVE 3 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2013:

Afin d'équilibrer le budget 2013 en cours d'exécution, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative comme suit sur le budget eau et assainissement :

Décision modificative 3 :

611 : - 1 700 €

673: + 1 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette modification à l'unanimité des membres présents.

VI 03 2014 CONVENTION LAGUNE :

Les agents communaux ont constatés la présence de ragondins à la lagune. Afin de résorber cette population sur la lagune, il est nécessaire d'établir un contrat avec un piégeur.

Le piégeur propose d'intervenir soit en posant des pièges, soit au tir au fusil. Le montant de la prestation étant de 150 €

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2014, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Le vote se décompose comme suit :

Pour : 12 contre : 0 abstention : 1

VII 04 2014 TARIFS COMMUNAUX 2014 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux 2013 appliqués comme suit :

EAU ET ASSAINISSEMENT

	2013
Abonnement eau	19€78
M3 eau potable	0€83
Abonnement assainissement	108€48
M3 eaux usées	2€50
Raccordement maison neuve	3520€00

CONCESSIONS AU CIMETIERE :

	2013
Concession 50 ans	250
Concessions 30 ans	165
Concession 15 ans	88
Columbarium 15 ans	424
Columbarium 30 ans	849

DIVERS :

Salle de réunion	80 €
Podium	105 €
Benne	25 €
Droit de Place	30 €
Rétroprojecteur	30 €

LOCATION SALLE POLYVALENTE		
	2013	
	3	
CORBENY Particuliers		
48 heures	315	
CORBENY Associations (ou 1 location en semaine pour 1 journée)		
tarif unique sans dérogation	100	
CCCD Particuliers		
48 heures	440	

CCCD Associations		
48 heures	315	
Extérieur Particuliers		
48 heures	630	
Extérieur Associations		
48 heures	380	
Caution	500	

Monsieur le Maire informe l'assemblée présente que suite aux différentes études budgétaires et des prévisions, il n'est pas nécessaire de modifier les tarifs appliqués.

Monsieur SAILLARD demande s'il serait possible d'obtenir l'évolution des locations à titre privé et au titre des associations depuis 2010. Un rapport sera établi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les tarifs 2013.

VIII 05 2014 LOCATION SALLES COMMUNALES ELECTIONS MUNICIPALES :

Les communes n'ont pas l'obligation de mettre à disposition des candidats des salles pour leurs réunions publiques. Le prêt de salles publiques pour la tenue de réunions est cependant possible, même à titre gratuit, sans que cela ne contrevienne aux règles de financement des campagnes électorales et en particulier à l'article L 52-8 du code électoral. Les collectivités doivent cependant s'astreindre à respecter strictement le principe d'égalité entre les candidats en offrant à chacun les mêmes possibilités, aux mêmes conditions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre à disposition : la petite salle (derrière la Mairie), à titre gratuit aux candidats déclarés en Préfecture aux élections municipales. Les conditions de prêt sont définies comme suit : contrat de location établie à titre gratuit, attestation d'assurance à fournir par le candidat et la salle devra être rendue propre.

Le vote se décompose comme suit :

Pour : 12 contre : 1 abstention : 0

IX 06 2014 CONTRAT MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR :

Monsieur le Maire rappelle qu'un défibrillateur a été installé près de l'agence postale. Il est nécessaire d'effectuer un contrôle annuel du matériel. La Communauté de Communes du Chemin des Dames propose d'établir un contrat commun auprès de la société HAAS à toutes les communes membres de la C.C.C.D qui ont investi dans un défibrillateur, ce qui fait diminuer le coût de 60 € (90 € H.T. au lieu de 150 € H.T) .

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition financière du prestataire HAAS , décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis.

Le vote se décompose comme suit :

Pour : 12 contre : 0 abstention : 1

VII QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle loi est venue modifier l'application de la CFE (cotisation foncière des entreprises) au 01^{er} janvier 2014. Le

secrétariat a reçu l'information ce jeudi 09 janvier. Il rappelle que le Conseil Municipal s'était exprimé en avril 2012 pour l'application de celle-ci sur notre commune. Si le Conseil Municipal décide de modifier les taux et les bases minimum de la CFE, un Conseil Municipal devra être programmé avant le 21 janvier 2014. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier la décision d'avril 2012, de ne pas alourdir la fiscalité de ses entreprises et commerçants de son territoire

- Les travaux de la nouvelle STEP sont en cours d'exécution. Tout se déroule selon le planning
- Concernant les modifications des élections municipales, une information pratique paraîtra dans le prochain Corbézien. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que tous les articles doivent parvenir au plus vite au secrétariat.

DELIBERATIONS :

- 01 2014 DECISION MODIFICATIVE 8 DU BUDGET COMMUNAL 2013
- 02 2014 DECISION MODIFICATIVE 3 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2013
- 03 2014 CONVENTION LAGUNE
- 04 2014 TARIFS COMMUNAUX 2014
- 05 2014 LOCATION SALLES COMMUNALES ELECTIONS MUNICIPALES
- 06 2014 CONTRAT MAINTENANCE DEFRI Brillateur

La séance est levée à 21h00

DEBOUDT Philippe,

JASINSKI Jean-Claude,

HERBULOT Odile,

BERSANO Francis,

GRANDJEAN Patrice,

LOPES Manuel,

RASSEMONT Véronique,

SAILLARD Eric,

DELCOURT Bruno,

MAQUIN Stephan,

OLIVIER Marc,

Vu par Nous, Philippe DEBOUDT, Maire de la Commune de CORBENY, pour être affiché le 11 janvier 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.